

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 81

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/01/2024

Réuni le : 08/02/2024

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AREAMS 85 et U.E.E. :

La rentrée 2023 au lycée Colette LE BRET a été accompagnée par la création d'une Unité d'Enseignement externalisée en partenariat avec l'I.M.E. d'Aizenay.

Afin de confirmer l'utilisation de locaux par les jeunes et l'équipe de l'Institut Médico-Educatif, une convention est nécessaire. Celle-ci a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de la mise à disposition à titre gratuit par la Région des Pays de la Loire, au profit de l'Association Ressources pour l'Accompagnement Médico-Social de Vendée (AREAMS85), au sein du lycée Colette LE BRET à Aizenay.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention d'utilisation des locaux du lycée Colette LE BRET au profit de l'AREAMS 85.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0